



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

05.07.2026

Titre du projet du marché:

VUADENS - Nouveau CO4 de la Gruyère - Appel d'offres aux ingénieurs civil, en construction bois et géotechnicien

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

40015

N° de la publication SIMAP:

40015-01

Date de publication SIMAP:

03.07.2026

Adjudicateur:

Cycle d'orientation de la Gruyère

Rue de la Léchère 40

1630 Bulle - Suisse

yves.bosson@edufr.ch

Organisateur:

FERRARI ARCHITECTES LAUSANNE SA

Av. Benjamin -Constant 1

CH -1003 Lausanne

secretariat@ferrari-architectes.ch

Inscription:

Sur simap, pas de délai

Visite:

Pas de visite prévue

Questions:

13.07.2026, sur SIMAP

Rendu documents:

Jusqu'au 14.08.2026 à 12:00

Le cachet postal ne fait pas foi.

Le soumissionnaire doit déposer son offre au format papier en un exemplaire. En sus du dépôt de l'offre complète, datée et signée au format papier, le soumissionnaire doit aussi fournir une copie de son offre au format numérique sur une clé USB.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal : 71300000- Services d'ingénierie

Numéro du Code des frais de construction (CFC) :

- 192 : Ingénieur civil
- 197.1 : Géologue, géotechnicien
- 292 : Ingénieur civil
- 297.1 : Géologue, géotechnicien

Description détaillée des prestations / du projet:

Prestations d'ingénieurs civil, d'ingénieurs en construction bois et d'ingénieurs géotechnicien (dans le cadre de la construction du nouveau CO4 de la Gruyère).

Communauté de mandataires:

Admise (limitée à deux membres)

Sous-traitance:

Admise (limitée à un sous-traitant pour les prestations d'ingénieur géotechnicien)

Mandataires préimpliqués:

Aucun mandataire n'est préimpliqué et les documents produits dans les phases précédentes font partie de l'appel d'offre. L'organisateur est mentionné.

Comité d'évaluation ou Jury:

Le comité d'évaluation est composé des membres suivants :

- Bosson Yves : Président de la COBA (Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation)

- Cretton Claude : Vice-président de la COBA (Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation)

- Accarisi Vincent : Représentant du MO (Architecte, Conseiller en projet de construction)

- Meisser Frédéric : Organisateur Architecte (Ferrari Architectes SA)

- Alemu Chantal : Organisateur Architecte (Ferrari Architectes SA)

Conditions de participation:

Pour participer à la procédure, le soumissionnaire (et ses sous-traitants éventuels) doit (doivent) respecter, conformément à l'art. 12 AIMP 2019 :

- les dispositions relatives à la protection des travailleurs (cf. art. 3, let. e AIMP 2019) et les conditions de travail (cf. art. 3, let. d AIMP 2019) en vigueur ; les dispositions cantonales en la matière demeurent réservées (cf. art. 6 LCMP-FR ; art. 10 LMP-JU ; art. 5, al. 2 LCMP-NE ; art. 8 LMP-VD ; art. 9 LcAIMP-VS) ;
- les obligations d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN ; RS 822.41) ;
- les dispositions relatives à l'égalité de traitement salarial entre femmes et hommes ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) en cas de prestations exécutées à l'étranger ;
- les dispositions légales en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles.

En outre, le soumissionnaire (et ses sous-traitants éventuels) doit (doivent) être à jour dans le paiement des impôts et des cotisations sociales, et ne pas avoir conclu d'accords illicites affectant la concurrence (art. 26 al. 1 AIMP 2019).

Critères d'aptitude:

Pour cette procédure ouverte, le soumissionnaire doit posséder au minimum les compétences, aptitudes et formations suivantes pour l'exécution du marché, sous peine d'exclusion de la procédure :

- Être porteurs, à la date d'inscription à la présente procédure, des diplômes des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne et de Zurich (EPF), des Hautes Ecoles Spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence

ou

- Être inscrit, à la date d'inscription à la présente procédure, dans un registre professionnel : registre A ou B du REG (Fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens)

Critères d'adjudication / de sélection:

Les critères d'adjudication sont les suivants :

1 - Prix [30%] : selon méthode linéaire T200 (selon annexe R1)

2 - Temps consacré pour l'exécution du marché [15%] : selon annexe T4 du Guide Romand (selon annexe R5)

3 - Organisation pour l'exécution du marché [15%] :

- 3.1 [6%] : Qualifications chef projet génie civil (selon annexe R9)
- 3.2 [6%] : Qualifications chef de projet construction (selon annexe R9)
- 3.3 [3%] : Qualifications chef de projet géotechnicien (selon annexe R9)

4 - Qualités techniques de l'offre [15%] (selon annexe R14)

5 - Références [20%] :

- 5.1 [10%] : Référence 1 (selon annexe Q6)
- 5.2 [10%] : Référence 2 (selon annexe Q6)

6 - Développement durable [5%] (selon annexe R20)

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

A part pour l'évaluation du prix et du temps consacré qui sera notée jusqu'au centième, un critère ou sous-critère qualitatif sera noté jusqu'à la demi-note.

Indemnités / prix:

Aucune

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux et objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiquées.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées. Par défaut, c'est l'art.11 al.1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes